

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA MAÎTRISE DES PRIX DE L'ÉNERGIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « la maîtrise des prix de l'énergie ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Monsieur le Ministre, je voudrais revenir sur la problématique de la maîtrise des coûts des énergies.

Votre DPR stipule que « le Gouvernement accorde une très grande importance au fait que l'énergie reste abordable. L'énergie est un bien vital et un droit fondamental dont l'accès doit être garanti à tous. En complément des mesures d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, le Gouvernement œuvrera à la maîtrise des prix de l'énergie en concertation avec l'Autorité fédérale, les autres Régions et les régulateurs, fédéral et régionaux, de l'énergie dans le respect des compétences de chacun ».

Je partage cette préoccupation. L'augmentation de la précarité énergétique est une malheureuse réalité. J'ai déjà eu l'occasion d'aborder, la semaine dernière, cette thématique avec le problème de la hausse du nombre de coupures de compteurs. Aussi, nous devons multiplier les initiatives en la matière, car la précarité engendre de graves conséquences sociales et sanitaires.

Au niveau des compétences relevant de la Wallonie, quelles mesures comptez-vous prendre en matière de maîtrise des prix de l'énergie ?

Comptez-vous mettre à l'ordre du jour du prochain Comité de concertation un point visant la maîtrise des prix de l'énergie qui relève de la compétence du Fédéral ?

Quelles pistes envisagez-vous en la matière ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Monsieur le Député, la Déclaration de politique régionale place la maîtrise des coûts de l'énergie au centre des préoccupations.

Le premier moyen pour maîtriser les coûts de l'énergie est de réduire la consommation énergétique. Cet aspect est largement abordé par de nombreux aspects de la stratégie de rénovation des bâtiments. Le développement des synergies entre GRD est également une piste à approfondir pour faire des économies d'échelle permettant une meilleure maîtrise des prix de l'énergie.

La question du prix de l'énergie reste problématique pour de nombreux ménages. Comme je vous le disais lors de votre précédente question, cet enjeu figure parmi mes priorités et fait notamment l'objet d'un travail spécifique dans le cadre du dossier « fournitures de base ».

En outre, plusieurs points abordés vendredi passé, dans le cadre de la conférence organisée par l'AB-Reoc sur la transition énergétique juste, ont attiré mon attention, notamment ceux de la taxe carbone et de la problématique de sa redistribution et ceux du manque à l'heure actuelle de prise en compte de la réalité des ménages dans la conception des tarifs visant à augmenter la flexibilité de leur consommation.

J'accorderai donc une attention particulière à ces dossiers afin que leur mise en œuvre ne s'accompagne pas d'une aggravation de la situation des ménages qui sont déjà confrontés à des

difficultés de paiement de leurs factures. Il est clair que tout le monde n'a pas le même niveau de possibilité d'action sur la manière de consommer et la manière de consommer, la manière de répartir les consommations, et cetera.

En ce qui concerne les compétences fédérales, mon attention a été attirée par la publication récente de l'étude de la Fondation Roi Baudouin sur le Fonds gaz et électricité et le manque de moyens pour l'année 2019. Ce fonds n'ayant plus été indexé depuis 2012, son montant est bloqué à 53 millions d'euros. En tant que tels, les directs au paiement des factures assurés par ce fonds ont diminué de plus de 50 %.

La plateforme de lutte contre la précarité énergétique gérée par la Fondation Roi Baudouin et qui regroupe l'ensemble des stakeholders à formuler deux recommandations : la fin du gel de l'indexation du Fonds gaz et électricité - décision qui peut être reprise par un gouvernement en affaires courantes - et l'adaptation du mécanisme d'indexation à la réalité de terrain. La facture de gaz a augmenté de 56 % depuis 2002, celle de l'électricité de 108 %, alors que l'indice des prix à la consommation a progressé de 37 %. Il s'agirait dès lors d'augmenter de 30 millions d'euros le budget annuel du Fonds gaz et électricité. Ce montant, s'il est intégré aux factures via la cotisation fédérale, correspondrait à un surcoût de 2,67 euros par an pour les consommateurs résidentiels.

Concernant votre question sur une éventuelle saisie du comité de concertation, nous aviserons tout prochainement d'ici début décembre, puisque le prochain comité de concertation est prévu mi-décembre et que, bien entendu, nous allons poursuivre l'analyse des différentes questions à ce sujet.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Je remercie brièvement le ministre pour sa réponse qui me semble complète. Je suis rassuré dans la mesure où vous réaffirmez cette volonté d'agir concrètement, parce que ce problème touche encore plus en hiver – je n'ai pas besoin de vous en faire la démonstration – les familles les plus précarisées et la classe moyenne aussi, puisqu'ils sont confrontés à des factures d'énergie qui grimpent. Vous venez de citer les chiffres qui étaient repris dans l'étude de la Fondation Roi Baudouin qui sont extrêmement interpellant.

Je crois que l'on ne peut plus se limiter à des phrases, il faut que l'on pose des actes. Je vais être extrêmement attentif, je reviendrai encore sur ce problème de coupure de compteurs qui place les gens dans une impossibilité de vie au quotidien. Ce n'est pas acceptable, me semble-t-il, en 2019, et vous trouverez avec nous des alliés pour réclamer la remise à niveau du Fonds gaz et électricité et son indexation. On sait que c'est au Fédéral, mais nous relayerons évidemment nos préoccupations là-bas.